

**OUI****Libre choix  
de l'école  
pour tous**

elternlobby schweiz  
 lobby parents suisse  
 lobby genitori svizzera  
 www.elternlobby.ch

## Pétition en faveur du libre choix de l'école pour tous

Adressée au Grand Conseil du Canton de Vaud

La constitution vaudoise reconnaît «la liberté de choix de l'enseignement» comme un droit fondamental. Or les parents n'ont actuellement aucune liberté de choix puisque l'Etat impose à chaque enfant l'école qu'il doit fréquenter. Le choix est ainsi limité aux seuls parents qui disposent de moyens financiers suffisants pour déménager ou placer leur enfant dans une école privée. Pourtant seul l'accès à une offre pédagogique diversifiée en réponse aux besoins différenciés des enfants peut maximiser l'égalité des chances de réussite pour tous.

### 1. Nous demandons la possibilité de choisir :

- entre les différents établissements scolaires gérés par l'Etat
- entre ces derniers et un nouveau type d'établissements scolaires :  
les « écoles libres ouvertes à tous »

### 2. Nous demandons la création du statut d'écoles libres ouvertes à tous : des écoles

- organisées par la société civile
- caractérisées par un profil pédagogique propre
- accessibles pour tous car financées uniquement par l'Etat jusqu'à hauteur des dépenses consenties pour les écoles gérées par l'Etat

### 3. Nous demandons que ces revendications soient satisfaites lors de la refonte en cours de la loi scolaire vaudoise.

Nom, prénom	Adresse, localité	Année de naissance	Signature
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			

Peuvent signer tous les habitants du canton de Vaud ayant le droit de vote ou non. L'âge min. est volontairement fixé à 16 ans.

**Merci de renvoyer cette liste de signatures – même remplie partiellement – immédiatement ou avant le 25 août 2009 à : lobby parents vaud, C.P., 1401 Yverdon-les-Bains. Elle peut être photocopiée, téléchargée sous [www.lobbyparents.ch](http://www.lobbyparents.ch) ou commandée à [vaud@elternlobby.ch](mailto:vaud@elternlobby.ch).**

<sup>1</sup> « [L'enfant] a droit à une éducation et à un enseignement favorisant l'épanouissement de ses potentialités et son intégration sociale. / La liberté de choix de l'enseignement est reconnue. » (Constitution du Canton de Vaud, art. 36, alinéas 2 et 3). De plus : « Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants. » (Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU, art. 26, alinéa 3).

## Pourquoi demander « le libre choix de l'école pour tous » ?

- **Accorder une liberté de choix à tous les parents**

L'éducation – dont l'enseignement est une composante fondamentale – est la responsabilité des parents. Ces derniers doivent donc pouvoir choisir le genre d'enseignement et l'école qu'ils jugent les mieux adaptés à leurs enfants. L'exigence de justice sociale et d'équité des chances impliquent que le choix de l'école soit également possible pour les familles à revenu moyen ou défavorisées.

- **Valoriser une diversité de voies pour atteindre un même but**

Il est temps d'en finir avec les interminables débats visant à définir une école unique qui serait la meilleure pour tous. Une telle école n'existe pas. Il convient au contraire de valoriser la coexistence de types d'enseignement atteignant les objectifs principaux de la formation par des chemins différents, tels que les pédagogies « traditionnelle », « socio-constructiviste », « active », selon Freinet, Montessori, Steiner etc. ainsi que de modèles scolaires divers tels qu'intégré, bilingue, avec sélection précoce, filières, groupes de niveaux ou non, etc. Le libre choix de l'école stimule également les projets d'établissement souhaités par le département chargé de la formation.

- **Parents et enseignants tirent à la même corde**

Le choix libre et conscient de l'école favorise la responsabilisation et l'implication de tous les acteurs de l'enseignement. On donne aux enseignants la possibilité de pratiquer leur métier en cohérence avec leur motivation. Les parents deviennent de meilleurs partenaires. Les enfants profitent d'un meilleur climat.

- **Améliorer l'efficacité de l'enseignement**

Le libre choix de l'école est déjà appliqué dans de nombreux pays qui atteignent des résultats supérieurs à la Suisse en dépensant moins d'argent. L'émulation instaurée sur le plan pédagogique et le surcroît d'implication améliorent la qualité dans toutes les écoles. Ainsi, même ceux qui n'auraient pas choisi délibérément leur école en bénéficient.

La diversification de l'offre scolaire accessible pour tous répond avec souplesse aux différents besoins et permet donc de baisser les coûts supportés par le système scolaire (la cheffe du DFJ a chiffré le recours aux redoublements et mesures de pédagogie compensatoire à 40 millions CHF par an lors du forum public sur HarmoS le 31.1.09) et par la société (chiffré à 10.000 CHF annuels par personne non formée selon l'étude de Travail.Suisse parue en mai 2009).

Le statut d'école libre ouverte à tous permet aux citoyens de créer une école là où l'offre manque ou n'est pas adaptée aux besoins locaux. Par ailleurs, l'école qui attire beaucoup d'élèves peut créer une filière dans les bâtiments de celle qui en perd. Ainsi, le libre choix de l'école engendre un système scolaire créatif qui se renouvelle par la base et en lien avec la réalité du terrain.

## Le statut « écoles libres ouvertes à tous »

- **Liberté sur la manière d'atteindre le but**

Ces écoles atteignent en fin de scolarité les principaux objectifs communs aux autres écoles mais disposent d'une large liberté sur la manière de les atteindre. Un examen commun externe pourrait vérifier la satisfaction desdits objectifs. La liberté porte notamment sur l'approche pédagogique, ses méthodes et moyens, les structures, l'engagement des enseignants, l'organisation des contrôles d'aptitude en cours de scolarité et la gestion du budget.

- **Ouverture à tous les élèves**

Ces écoles accueillent tous les élèves, comme les écoles gérées par l'Etat, sans discriminations ethniques, religieuses ou autres. Elles sont financées uniquement par l'Etat qui verse par exemple un forfait par élève correspondant au coût moyen d'un élève scolarisé en son sein pouvant varier selon l'origine sociale ou les besoins particuliers d'un enfant. Afin d'éviter une discrimination financière, elles sont gratuites et ne peuvent donc exiger un complément d'écolage aux parents.

Lobby parents vaud saisit l'occasion du renouvellement de la loi scolaire vaudoise pour faire entendre ses revendications avec l'appui des signataires. Si nos souhaits ne devaient pas trouver de considération, le lancement d'une initiative populaire serait envisagé.

Cf. [www.lobbyparents.ch](http://www.lobbyparents.ch) pour davantage d'informations. Merci de soutenir le libre choix de l'école en devenant membre et/ou avec un don sur le CP 40-207631-4 (lobby parents suisse, C.P. 1020, 4153 Reinach).